

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 5.43.68
Compte de chèques postaux Ilc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :
Un an 6 mois 3 mois
SUISSE 19.- 10.50 6.-
Avec Bulletin officiel 25.50 14.- 7.75
ÉTRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE
LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S.A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S.A.

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 10 cts le mm.
Suisse 13 »
Étranger 14 »
Réclames : Canton 22 »
Suisse 27 »
Mortuaires 16 »

1939-1950

On ne peut pas ignorer ce qui se passe en France. Au moment où ce noble pays est sur la sellette internationale ; au moment où le monde risque de s'affronter parce que le Quai d'Orsay décide de « tenir bon » en Indochine, lors que Londres et La Haye ont cédé aux Indes, autrefois anglaises ou néerlandaises ; au moment où les Anglais et les Américains jettent le poids de leur appui dans la balance pour répondre à l'attitude opposée des Russes, on assiste dans la capitale à un spectacle affligeant. Il rappelle trop celui de 1939 !

Certes, on attendait beaucoup mieux des juristes de la « couronne », lorsqu'au lendemain des hostilités, ils élaboraient la Constitution et les lois organiques de la IVe République. Cependant, quand on les accable, ils tirent leur épingle du jeu en déclarant que ce sont les politiciens et les stratèges de parti qui ont faussé leur travail, introduisant dans les projets en discussion des éléments qui n'ont que peu de rapport avec le droit constitutionnel et beaucoup avec la cuisine... électorale !

On croyait être dégagé de toutes les erreurs parlementaires qui caractérisèrent, de si triste mémoire, la fin de la IIIe République. Que n'a-t-on pas dit et écrit, à ce sujet, en se frappant la poitrine. Hélas ! on a repris les mêmes habitudes, les mêmes méthodes, les mêmes « jeux ». La Chambre est proprement ingouvernable, mais personne ne veut, au Palais-Bourbon, l'admettre, car ce serait se faire hara-kiri, la bonne moitié des députés sachant pertinemment que le corps électoral n'aura pas recours, une seconde fois, à leurs lumières ! Alors, coûte que coûte, on veut tenir la législature entière, c'est-à-dire jusqu'au milieu de 1951, dût-ce en périr le régime, tel qu'il a été institué ! Depuis trop d'années, le général de Gaulle réclame ce retour aux urnes pour qu'il puisse songer à y recourir. On pense que cet aveu d'impuissance amènerait de l'eau au moulin de l'ancien résistant No 1. Bien qu'on le redoute bien moins que par le passé, bien que le Rassemblement du Peuple Français ait du plomb dans l'aile depuis les discussions avouées qu'il afficha, l'année dernière, personne — pas même le jovial président de la République, M. Vincent Auriol, — ne veut reconnaître que la seule solution logique serait, en effet, de renvoyer immédiatement ces trouble-fête devant leurs électeurs.

Il faudra cependant s'y rendre, volontairement, dans moins de 18 mois ! C'est à quoi songent déjà les socialistes. On le sait, il n'est point de majorité stable, à l'heure actuelle, sans une coalition englobant les socialistes, les radicaux-socialistes et le M. R. P. Ce faisant, les socialistes affirment que l'on peut faire triompher une doctrine dans une véritable démocratie, respectueuse de la volonté du corps électoral et des libertés individuelles. Cependant, cette « promiscuité » avec les bourgeois est habilement exploitée par les communistes qui, à l'extrême-gauche, ont beau jeu pour dénoncer cette collusion. Machiavéliquement exploitée et travestie, elle entame les convictions de la clientèle ouvrière, suscitant une brèche sur l'aile gauche des éléments socialistes. Ces derniers, depuis longtemps, cherchent à la colmater. Plus on se rapproche de l'échéance électorale, — c'est-à-dire plus on revient au moment où il faut périodiquement s'expliquer devant les masses populaires, — plus les chefs socialistes sont réticents. Ils ne veulent être traités ni de « traîtres », ni de « valets » dans les meetings de quartier ! Alors ils cherchent à ne pas porter la responsabilité des lourdes décisions que le gouvernement doit faire entendre par le Parlement. Ce malaise a amené la chute de M. Queuille. Il a empêché MM. Moch et Mayer de constituer un Cabinet. Si M. Bidault y parvient, c'est uniquement parce que les « acteurs » de cette tragédie se rendaient nettement compte qu'ils n'y mettaient pas fin, c'était le « rideau » qui pouvait tomber, d'un moment à l'autre, sur leurs « exploits ». Profitant de

l'aubaine, M. Bidault tint bon, malgré toute les embûches qu'on lui suscitait et mit sur pied une combinaison viable. Il fit mieux, lors de l'élaboration du budget, il refusa de céder sur les points qu'il estimait essentiels et posa la question de confiance un nombre inusité de fois, recueillant régulièrement des majorités allant s'amenuisant, — quelques voix ! — mais suffisantes, constitutionnellement, pour demeurer au pouvoir.

Mais M. Daniel Mayer, l'ancien ministre du Travail, qui avait déclenché la crise qui amena la démission de M. Queuille, maintenait dans la coulisse son point de vue. Il continuait à réclamer 3000 francs d'augmentation sur les salaires de base. Personne n'oserait contester le bien-fondé de cette requête pour des salariés qui touchent 12 mille francs par mois (moins de 150 francs suisses) ! Mais quand on multiplie ce maigre avantage par les centaines de milliers d'éventuels bénéficiaires, on arrive à des chiffres que ne peut pas supporter le budget et que ne permettent pas les finances de l'Etat ! M. Bidault demeurant ferme, les socialistes n'ont pas osé prendre leurs responsabilités. Ils ont détourné la question. Ils ont quitté le gouvernement tout en annonçant qu'il... le soutiendrait à la Chambre ! Tenant tête à la tempête, le Président du Conseil a complété son Cabinet, comme il l'a pu et s'est présenté devant le pouvoir législatif. Il y a bien obtenu une majorité, mais le dépouillement du scrutin fut significatif. Si quelques socialistes lui sont restés fidèles, honorant la déclaration lancée par leurs chefs, si quelques autres ont résolulement voté avec l'opposition, la très grande majorité s'est cantonnée dans l'abstention, en refusant de prendre part au vote. M. Bidault a franchi un cap, mais déjà se dresse devant sa barque nombre d'autres caps ayant trait à des affaires beaucoup plus importantes, et rien ne dit alors que ceux qui, hier, ne se sont pas prononcés, feront encore de même ! On peut se demander où va la France — non pas la vraie, la saine, la laborieuse ! — mais bien ceux qui par le jeu des institutions parlementaires croient avoir le droit de parler en son nom ?

Marcel-W. Suès.

Légiféromanie

Un des défauts de notre système démocratique est de voir parfois qu'on a résolu un problème en élaborant une loi. Or, la loi ne vaut que par la manière dont on l'applique, et elle n'est bien appliquée que si elle répond à un besoin réel. Ce défaut peut s'étendre à des objets qui font déjà l'objet de maintes réalisations accomplies à titre privé. La loi peut alors — si elle est bonne — constater le fait et en étendre la portée, tout en tenant compte des expériences faites sur le plan pratique. Elle peut aussi vouloir innover ou bien uniformiser ce qui existe déjà. Elle court alors le risque de réglementer avec trop de rapidité des rapports juridiques nuancés et divers. En pareil cas, la loi ne peut pas être un progrès. Bien au contraire.

Cette dernière hypothèse semble devoir se vérifier en ce qui concerne le projet de loi fédérale sur les institutions de prévoyance pour le personnel des entreprises, projet qui sera probablement soumis au Parlement dans un avenir prochain.

L'origine de ce projet remonte à janvier 1948, date à laquelle le Département fédéral de justice et police a remis aux organisations économiques centrales l'avant-projet d'une loi fédérale sur les institutions de prévoyance des entreprises privées. Un certain nombre de requêtes et d'articles de presse avaient alors souligné que le besoin d'une telle loi ne se fait pas sentir. Mais ces critiques n'ont pas été retenues par le Conseil des Etats et par le conseiller fédéral intéressé. Ce pourquoi nous pensons que le problème sera prochainement soumis aux Chambres.

Le nombre des institutions de prévoyance s'élève à plus de 7.000. Elles se sont développées en toute liberté, en se fondant sur la législation existante (droit des obligations, code civil, loi sur les

fabriques, législation fiscale). Elles revêtent des formes juridiques extrêmement diverses. Mais cette diversité même répond bien à la situation particulière de chaque entreprise, de chaque profession, de chaque région du pays. Une législation uniforme exigerait la refonte juridique d'une multitude d'institutions de prévoyance et une telle opération ne pourrait pas être accomplie sans gêner de nombreuses entreprises. Ou bien alors on laisserait subsister les diverses formes d'institutions en y ajoutant celle prévue par la loi. Au lieu de simplifier les choses, une telle réglementation ne ferait alors que les compliquer davantage.

Pratiquement, et pour des raisons fiscales, le plus grand nombre des institutions de prévoyance revêtent la forme de personnes morales indépendantes. Cette autonomie juridique est une garantie suffisante que les capitaux de ces institutions ne peuvent être détournés de leur but. On pourrait compléter le système du droit civil en étendant cette possibilité aux entreprises individuelles et aux sociétés en commandite. Mais alors, une simple révision du Code des Obligations serait largement suffisante. Elle permettrait d'éviter que les

avoirs de certains fonds de prévoyance soient constitués par une créance sur l'entreprise et par conséquent liés au sort de celle-ci.

Ceci admis, on peut admettre qu'il importe plus d'appliquer strictement les lois actuellement en vigueur que de rajouter de nouvelles prescriptions à l'arsenal législatif fédéral. Les lois existantes permettent en effet une surveillance par l'Etat tout à fait suffisante. D'autre part, la pratique toujours plus développée de la gestion paritaire des institutions de prévoyance est en soi une garantie bien plus sérieuse pour les bénéficiaires qu'une loi nouvelle.

Il semble donc parfaitement superflu de mettre en vigueur une loi spéciale sur un genre d'institutions qui se développe librement d'une manière tout à fait satisfaisante. Méfions-nous des réglementations uniformes qui ne peuvent pas faire une juste part à toutes les nuances qu'impose la pratique des affaires. Celle qu'on nous propose est un prototype de ces lois dont l'existence ne se justifie pas et qui relèvent simplement d'une dangereuse manie à tout vouloir réglementer « d'en haut ».

M. d'A.

De jour en jour

ILLUSTRE SAVANT ET SPÉCIALISTE ATOMIQUE, le Dr Fuchs devant ses juges :
il crée un malaise entre les U.S.A. et l'Angleterre
par ses aveux

La trop grande confiance que les chefs mettent en la parole de personnalités renommées par leur éminente science, qui sous des extérieurs de parfaite loyauté se laissent aller aux pires trahisons, vient une fois de plus confirmer que la plus grande prudence est une question primordiale dans le choix des hommes à qui une charge intéressant la défense du pays, par conséquent des plus secrètes, doit être dévolue.

Le cas du docteur Fuchs est typique. Ce grand savant, d'origine allemande, fuyant le nazisme, se fait naturaliser Anglais, et sert de son mieux l'U.R.S.S. Il comparait aujourd'hui devant ses juges pour haute trahison.

Voici le résumé de son procès qui sera remis sous peu à la Cour centrale criminelle.

Il en découle que Fuchs :

1. A livré des informations secrètes aux Russes ;
2. S'est rendu lui-même à l'Ambassade soviétique de Londres pour remettre ses informations ;
3. A consciemment joué le rôle d'une double personnalité à l'exemple de ce classique de la littérature anglaise « Doctor Jekyll and mister Hyde ».

Après avoir fait cette déclaration sensationnelle, le procureur a donné lecture des déclarations écrites du Dr Fuchs qui a dit notamment : « Lorsque j'appris la nature des travaux auxquels j'allais participer, je pris la décision d'informer les Russes. Après avoir réalisé les premiers contacts je dus former deux compartiments dans mon esprit... Avec mes amis j'essayais d'être le type d'homme que je voulais être... Dans l'autre aspect de mon activité j'étais complètement indépendant de la société... »

« J'avais réalisé qu'il me fallait diviser mon esprit en deux compartiments : l'un qui devait me permettre de vivre la vie que je voulais vivre, avec des amis personnels à Harwell, et l'autre qui était le produit de ma fidélité envers la philosophie marxiste et qui me permettait de donner des informations aux Russes sans porter préjudice à ma vie personnelle.

« Lorsque le compartiment No 1 devenait trop influent, le second compartiment entraînait en action... J'étais un schizophrène contrôlé... »

« Certaines informations de la Russie m'avaient déçu, mais je continuai à croire que les Russes travaillaient pour un meilleur monde... Cependant j'en vins finalement à désapprouver certaines actions de l'U.R.S.S. »

Après avoir donné lecture des déclarations du Dr Fuchs, le procureur, qui qualifia le jeune physicien de type psychologique un peu au monde (qu'on ne pouvait comparer qu'avec le « doctor Jekyll and mister Hyde »), déclara que les informations que le Dr Fuchs avait données aux Russes avaient été de la plus grande importance. Ces informations avaient été tout d'abord celles qui relevaient du travail personnel du Dr Fuchs. Plus tard elles s'étendirent sur les résultats des travaux des autres physiciens britanniques et sur « toutes les informations qui pouvaient sembler de valeur ».

Le procureur n'a toutefois pas cité les infor-

mations transmises aux Russes et n'a pas donné des détails sur la manière dont elles ont été livrées, en déclarant qu'une telle révélation ne semblait pas opportune pour le moment.

En ce qui concerne les circonstances qui ont mené à la découverte de la trahison du Dr Fuchs, le procureur a déclaré que c'est tout spécialement après la nomination du père du Dr Fuchs à une chaire à l'Université de Leipzig dans la zone soviétique de l'Allemagne, que l'officier de sécurité du laboratoire de Harwell, le commandant Arnold, s'est intéressé au Dr Fuchs.

Après avoir été interrogé plusieurs fois en décembre 1949 et en janvier de cette année, celui-ci fit des aveux le 26 janvier et dévoila toute son activité depuis la moitié de l'année 1942, date à laquelle il entra dans le service d'espionnage russe, jusqu'en 1949.

Quelles sont les conséquences de cette odieuse trahison ? Les Soviétiques gagneraient, aux dires d'un sénateur américain une année au moins dans le délai imparti pour construire la bombe à hydrogène. Le plus gros inconvénient c'est cependant le malaise créé dans les relations entre Londres et Washington. Les Américains reprochent, non sans raison, aux Anglais la légèreté avec laquelle ils confient leurs secrets d'Etat — et, dans le cas présent, ceux des autres — à des « schizophrènes » fraîchement naturalisés. Ce fait vient à l'appui des théories des Américains qui soutiennent que l'Amérique doit réserver ses secrets pour les Américains, pour ne pas en faire des secrets de Polichinelle. Londres, maintenant, ne pourra plus se plaindre de n'être pas mis au courant des découvertes américaines.

Certes, il ne faut rien exagérer, car des espions il y en a partout, aussi bien à Londres, à Paris, à Washington, qu'à Moscou, l'important c'est de les découvrir et d'en défaire la trame et désarticulant chaque maillon.

Un document intéressant pour l'arboriculture



C'est la judicieuse brochure que la Fonta Electrique S. A., à Bex, a éditée sur la fumure du verger.

Votre fournisseur vous la remettra gratuitement sur simple demande

Jambes ouvertes

varices, hémorroïdes, éruptions, plaies infectées et tentes à guérir, abcès, croûtes, furoncles et autres dermatoses, blessures, brûlures, pieds écorchés, démangeaisons, rougeurs des bébés, coups de soleil, se soignent vite et bien avec la POMMADE AU BAUME ZELLER, onguent vénérable aux effets balsamiques certains. Le tube Fr. 1.75. — Pharmacies et drogueries. Echantillon gratuit contre cette annonce : par : Max Zeller Fils, Romanshorn. Fabricants des Spécialités Zeller bien connues, depuis 1864. 143

Nouvelles suisses

Scandale militaire

On découvre le « pot aux roses »
**TRENTE PERSONNES IMPLIQUEES
 DANS LES IRREGULARITES
 COMMISES
 LORS DE LA CONSTRUCTION
 DE FORTINS**

Vendredi après-midi, l'auditeur en chef de l'armée, colonel brigadier Eugster, a informé la presse sur les résultats de l'enquête concernant les irrégularités commises lors de la construction des fortifications dans les Préalpes.

La création du réduit national a exigé la création d'un front de défense puissant à la frontière de ce territoire. Un certain nombre de ces ouvrages, sans être inutilisables, révélèrent cependant des défauts. On en fit la découverte en 1946, lorsque des tirs furent exécutés sur un de ces ouvrages pour vérifier les munitions. Ces essais furent opérés, par hasard, sur un fortin défectueux qui, après un court bombardement, fut réduit en ruine.

L'affaire fut examinée de plus près et l'ordre fut donné, le 16 novembre 1946, d'ouvrir une enquête juridique militaire. On constata à cette occasion que les pierres calcaires utilisées n'étaient pas d'une qualité suffisante. L'utilisation de ce calcaire avait été autorisée à la condition qu'il subit une certaine préparation parce que les ouvrages seraient revenus beaucoup plus cher s'il avait fallu faire venir le matériel de plus loin.

Au printemps 1947, après la fonte des neiges, tous les ouvrages de la ceinture de fortification furent vérifiés par des experts. Des essais de résistance eurent lieu et des bombardements furent opérés, ce qui permit de faire des constatations intéressantes. Les ouvrages construits en bon matériau et bien exécutés résistèrent, les obus ne firent que des trous de 25 centimètres, mais de 100 cm. dans les ouvrages défectueux. C'est alors qu'un des fortins fut détruit. La résistance du béton à la pression fut également vérifiée. L'enquête préliminaire est maintenant terminée.

Les limites d'actes délictueux dans ce domaine ne sont pas faciles à déterminer. On ne peut poursuivre que les personnes qui ont commis personnellement et sciemment des fautes. La façon dont ces ouvrages ont été contrôlés et acceptés entre également en considération. C'est pourquoi l'enquête s'est étendue au service du génie qui avait, à ce moment, la direction générale de ces travaux.

L'accusation a été aussi étendue que possible afin de permettre de faire une lumière complète, quitte à prononcer par la suite quelques acquittements.

Aujourd'hui, l'accusation n'a été rétablie que pour une partie des fautes. La défense a dorénavant le droit d'intervenir. Une trentaine de personnes ont été mises en accusation. Les militaires accusés sont des officiers supérieurs qui ont commis des fautes surtout au moment de la reprise des ouvrages. Aujourd'hui, on ne sait pas encore exactement contre qui des accusations seront portées. Personne n'est maintenant en prison préventive. Les gains réalisés par les accusés sont très élevés.

Le procès aura lieu au cours de l'été et sera assez long. Les délibérations se dérouleront à huis clos quand des intérêts militaires importants seront en jeu.

Les chefs d'accusation porteront sur la violation des contrats de fourniture, escroquerie, sabotage d'objets militaires importants, la mise en danger de la vie d'hommes par la violation des règles de construction.

Il s'agira de prouver à chaque accusé individuellement qu'il avait conscience d'avoir commis une faute en agissant de la sorte et il a le droit de se défendre. Dans ces conditions, l'auditeur en chef est d'avis qu'il n'est pas indiqué de faire connaître maintenant déjà le nom des accusés, pour ne pas les clouer prématurément au pilori. Dans certains cas, on est en présence de fautes graves et dans d'autres, de fautes plus légères.

Tous les ouvrages de fortification de la Suisse ont été vérifiés ou le seront encore et l'on

peut dire que les ouvrages défectueux ne se trouvent que sur une distance de 30 km. du front de défense du réduit.

Fribourg

Une ferme détruite par le feu

50,000 FRANCS DE DEGATS

Samedi matin, vers 2 heures, un incendie a éclaté dans la ferme de M. Gottlieb Etter, à Courgevax près de Morat. Le feu s'étendit avec une telle rapidité que deux pièces de bétail restèrent dans les flammes, une vache et une génisse. Le mobilier, le chédail, tout a été détruit en peu de temps. On évalue les dégâts à 50,000 francs.

La police de Sûreté est sur les lieux pour découvrir les causes de ce sinistre.

Nyon

ENCORE UNE FERME INCENDIEE

Samedi matin, aux environs de 7 h. 45, à Commugny, un violent incendie s'est déclaré dans la ferme de M. P. de Loës, de Coppet, habitée par M. Fritz Steffen. Activé par un fort vent, tout le rural, un important bâtiment, comprenant grange et écurie, a été la proie des flammes, ainsi que son contenu, consistant en fourrages. Quant au bétail, il a pu être sauvé.

Pour l'instant, les pompiers de Commugny, Founex, Mies, Céligny et Nyon s'efforcent de protéger la maison d'habitation.

Dans la Région

Dans la région

Une avalanche emporte 5 personnes et deux chalets

Une avalanche s'est abattue vendredi matin sur Les Brévières, hameau situé à trois kilomètres de Tignes et a emporté deux chalets qui servaient à loger des familles d'ouvriers de l'entreprise industrielle qui contrôle le barrage de Tignes. La neige recouvre le sol sur une épaisseur qui atteint par endroits deux mètres et les travaux de sauvetage sont rendu extrêmement difficiles par suite des risques d'avalanche. Cinq morts et deux blessés ont pu être dégagés jusqu'ici des deux chalets. Les blessés sont deux enfants dont l'un est dans un état grave. On pense qu'une dizaine de personnes se trouvaient dans les chalets au moment où l'avalanche s'est abattue.

La tempête souffle toujours

Cinq cadavres d'adultes et un cadavre d'enfant ont été dégagés jusqu'à présent de la baraque détruite par l'avalanche de Tignes, annonce-t-on officiellement.

Un autre enfant, grièvement blessé, a été retiré des débris où se trouveraient encore les corps de deux personnes. La tempête ayant coupé les lignes téléphoniques jusqu'à Bourg-Saint-Maurice et Moutiers, il est difficile d'obtenir des informations plus complètes.

Le village de Brévières, près duquel s'est produit l'avalanche qui a enseveli vendredi deux chalets et leurs occupants, est le premier village situé en aval de Tignes où s'édifie depuis plusieurs mois un important barrage.

D'autres avalanches sont descendues...

D'autre part, la nuit dernière, une avalanche s'est produite à la barrière coupant la route de la Haute-Vallée de Valgaudemar à Villard-Louprière, une couche de neige de 4 à 18 mètres a provoqué l'interruption de la circulation. On ne signale pas de victime.

Dans la vallée de Devoluy, une avalanche a également coupé la route reliant Veynes à la Cluse.

Nouvelles locales

Un cœur généreux

Le bon chanoine Jules Gross, de regrettable mémoire, nous a laissée toute une série de poèmes savoureux. Toutes ses œuvres, marquées de sa bonhomie et de son cœur généreux, ont réussi ce tour de force de contenter une foule de lecteurs difficiles...

Mais surtout, ce prêtre selon le cœur de Dieu, nous a donné dans « Théoduline » spécialement, que l'on peut appeler à juste titre la Chanson du bon vieux Valais, une suite de croquis qui vous émeuvent et vous réconfortent.

L'histoire de Théoduline est émouvante. Fille aînée d'une grande famille, elle doit remplacer sa mère épuisée, qui va rejoindre au Ciel les bons serviteurs de Dieu. Elle laisse dans la désolation une belle et nombreuse famille. Théoduline est promise à François. Déjà les préparatifs du futur foyer sont fort avancés. Pourra-t-elle abandonner son père et ses jeunes frères et sœurs, et égoïstement ne songer qu'à son bonheur? D'autre part, a-t-elle le droit de refuser à François l'espoir d'un

nid douillet, plein d'amour et de la présence d'enfants ravissants? L'amour filial et fraternel devront-ils céder le pas à la préparation de son propre foyer?

C'est là tout un dilemme. Vaillamment Théoduline a expliqué à François que Dieu lui imposait le sacrifice de son bonheur. Sa mère, sur son lit de mort lui a fait promettre de s'occuper de ceux qu'elle allait quitter. Son cœur serait broyé, mais qu'importe, elle ferait son devoir.

Combien de jeunes filles n'ont pas la magnanimité de Théoduline pour se sacrifier et réculent au dernier moment!

Ne leur jetons pas la pierre, car le sacrifice demandé est le symbole de l'héroïsme. Il n'est pas donné à tous d'avoir du sang de héros dans les veines et de savoir s'immoler...

Mais en plein vingtième siècle, pourtant qualifié d'égoïste, il est réconfortant de rencontrer des personnes au cœur généreux faisant abstraction de leur personne, pour ne songer qu'à leur entourage et au bien-être de ceux qui leur sont particulièrement chers.

Je ne veux nommer personne, de peur de froisser des susceptibilités ou de blesser des modesties innées. Pourtant, je ne puis passer sous silence, le bel exemple d'une jeune fille de chez nous, qui depuis de longs mois et avec un zèle de tous les instants s'est muée en infirmière accomplie et patiente! Elle s'est donnée à son apostolat filial sans ménager ni ses peines ni son temps. Par sa gaieté et son entrain, une ambiance réconfortante règne dans ce foyer que l'épreuve a souvent visité, mais qui est demeuré debout et face à l'imprévu.

Heureux père, puis-je dire! Heureux père aussi, d'avoir une fille aux si nobles sentiments! Mais bien plus heureuse, doit être celle, qui humblement accompli sa lourde tâche et a su dire en son cœur cette belle parole du « Fiat voluntas tua » contenue dans le Pater!

Je ne puis que rendre hommage à cette digne émule de Théoduline. Je la félicite de son esprit de piété filiale que Dieu saura sans doute accepter et bénir, Lui qui voit toutes les belles actions et connaît tous les cœurs.

Je serais heureux, si cet exemple de dévouement, pourrait servir de stimulant à d'autres jouvencelles au cœur tendre, mais qui hésitent peut-être parfois à répondre joyeusement à l'appel du devoir quelqu'il soit!

J.-O. Pralong.

Sur la ligne du Martigny-Chamonix
Après les avalanches

En complément de l'information parue dans le dernier numéro de notre journal, on nous annonce que, à la suite de l'avalanche tombée le 10 au matin sur la ligne M.-C., la circulation a été rétablie sur toute la ligne le même jour à 11 heures.

Les trains circulent donc normalement sur le Martigny-Châtellard.

Par contre, sur le tronçon Vallorcine-Chamonix, on n'est encore pas parvenu à rétablir la circulation. Le trafic normal pourra vraisemblablement reprendre dans deux jours.

La neige fraîche tombée ces jours-ci atteint, entre Chamonix et Montroc, une épaisseur allant de 1,20 à 1,80 m.

Encourageantes perspectives pour les skieurs affectionnant cette magnifique région du Mont-Blanc.

Après l'affaire
Ultimes réflexions

(Nous laissons la responsabilité de ces lignes à son auteur)

Le rideau est tombé sur le dernier acte de l'affaire. Revenons-y sous forme de quelques réflexions jetées en vrac.

Impressions de séance

Disons d'abord la pénible impression restée par tout le public à l'ouïe de la sentence. Personne de l'attendait aussi sévère, aussi dure; les accusés moins encore que les autres. Certains d'entre eux n'avaient-ils pas leur billet de retour en poche?

On avait le sentiment que ces messieurs de la Cour voulaient prouver que le Tribunal fédéral est le Tribunal fédéral et montrer à ces fraudeurs de Valaisans ce qu'il en coûte de transgresser les commandements de Berne. Et d'ailleurs, lire les considérants et le jugement, on en vient à se demander si notre instance supérieure a accordé la moindre attention aux plaidoiries des défenseurs.

Mais plus encore que la dureté de la sentence, c'est son exécution qui a jeté un froid dans l'assemblée. Ce déploiement de la force publique dans la salle — on ne sait jamais avec ces Valaisans — cette façon brutale d'embarquer les condamnés, cette évacuation par la force des parents qui s'étaient approchés pour une dernière recommandation, tout cela avait un petit air « Gestapo » qui déplaisait souverainement.

Un peu d'humanité, que diable! Quand un père, un époux ou un frère est soustrait à sa famille pour des années, il semble qu'un petit quart d'heure de répit n'est pas une trop grosse infraction aux infaillibles règlements fédéraux.

Ceci d'autant plus que ces messieurs ne sont pas, que nous sachions, des bandits de grands chemins.

Ils ont fauté, c'est un fait. Ils doivent être punis, c'est justice. Mais n'a-t-on pas trop chargé les auteurs de cette singulière escroquerie où il y a des escrocs et pas d'escroquerie?

* * *

Curieux et censeurs

Une foule compacte se massait dès 16 heures devant les portes du Palais fédéral. Une partie seulement put trouver place à l'intérieur. Nous avons entendu cette réflexion: « J'espère qu'ils vont les « sonner ces s... de Valaisans ». On remarquait dans l'assistance les gens les moins susceptibles de s'intéresser à cette affaire. Des ouvriers, par exemple, qui perdaient leur demi-journée de travail et leur billet de chemin de fer; pourquoi? « Pour voir la gu... qu'ils feraient ». Eh bien, j'aime mieux vous dire qu'ils ont été « défrisés » ces amateurs de sensation forte et que la gu... c'est eux qui la faisaient, dans le train du retour.

Nous avons eu la curiosité de poser à certains de ces « censeurs vertueux », témoins ou non dans l'affaire, la question suivante: « Sincèrement, qu'auriez-vous fait à leur place? » Et tous ont dû répondre: « j'aurais fait la même chose ». Ah tiens...

Enfin, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on constate qu'il y a deux morales fort divergentes: l'une, pour soi et l'autre, pour les autres. Et l'acharnement de certaines personnes n'est, en somme, que du dépit de ne pas avoir été dans le coup.

Pour les bénéfiques, bien entendu.

* * *

La responsabilité

Un autre point à soulever, c'est la question de la responsabilité des condamnés. Jusqu'à quel point se sont-ils rendus compte de la gravité de leur faute et, partant, de la gravité de la peine à encourir?

La Cour a estimé qu'ils avaient pleine connaissance du caractère délictueux de leurs actes et des risques à courir.

Nous ne le croyons pas.

La preuve? Elle est assez facile à établir. Entre le moment où la presse a dévoilé l'affaire et le début de l'instruction, la plupart de ces messieurs, sinon tous, ont eu largement le temps et la possibilité de se mettre à l'abri dans certains pays étrangers. Ils avaient en main passeport et argent.

Croyez-vous, par exemple, que M. Métry, célibataire et disposant de sommes importantes, serait où il est s'il avait réalisé qu'on lui confisquerait les bénéfiques et qu'il aurait 3 ans et demi de réclusion à subir? Allons donc!

Au Vénézuéla, il aurait pu envoyer à MM. les juges une gentille carte où il aurait dit: « Je vous souhaite d'excellents débats et vous présente la photographie de ma villa et de ma nouvelle Lincoln »!

Croyez-vous que Me Leuzinger, avec son passé et sa réputation, aurait consenti à collaborer à cette affaire, s'il avait évalué exactement la gravité de ses actes?

Poser ces questions, c'est les résoudre.

Et d'ailleurs, la plupart de ces messieurs n'ont été que des rouages d'une grosse machine. Ils n'ont connu l'affaire que d'une manière fragmentaire et n'ont saisi l'exacte portée qu'après les débats.

Il nous semble, dès lors, que la Cour y a été un peu fort.

* * *

Les punitions

Les punitions que les intéressés ont à subir ne sont pas toutes contenues dans le verdict de la Cour pénale.

Il n'y a pas que la réclusion, la privation des droits civiques, l'amende et la confiscation.

Il y a des vies gâchées. Il y a des situations compromises. Nous pensons à ces avocats à qui le barreau est interdit à jamais; à ces jeunes chefs de service qui, leur peine achevée, se trouveront à zéro devant la vie vorace...

Il y a aussi tous les innocents qui sont punis injustement: les parents, les enfants. Hélas! ce n'est que la justice humaine. Et, humaine, elle est, comme les hommes, imparfaite.

* * *

Et l'argent?

La vaste escroquerie est consommée et la Confédération a saisi tout l'argent acquis illicitement.

Que va-t-elle faire de cet argent? Le rendre aux lésés, semble-t-il.

Mais, la Banque Populaire une fois réglée, il n'y a pas de lésé.

Alors.. Elle en disposera.

Un particulier qui dispose de fonds gagnés malhonnêtement par des tiers est accusé de complicité et de recel.

Et la Confédération?

Il est des circonstances où il est malséant d'appeler chat un chat.

* * *

Une affaire est close. Mais il en existe d'autre que la « Valaisanne » paraît-il et des plus vastes. Nous attendons la suite.

J.-L. P.



Si vous ne voulez plus tousser...

Pour combattre cette toux saccadée, qui racle votre poitrine et vous empêche de dormir, il y a un moyen simple; prenez du Sirop des Vosges Cazé. Ce puissant remède décongestionne les muqueuses, expulse des bronches les mucosités qui les engorgent. C'est un bon sirop, connu et employé depuis trente ans dans les familles, pour soulager les rhumes négligés, bronchite, catarrhe, asthme, emphyseme. Essayez-le aujourd'hui même.

En vente dans les pharmacies et drogueries



Vous êtes de bien bonne humeur! ... La lessive, à moi, me fait peur.



Le soir je suis courbaturée, La tête me tourne, j'en ai assez!



Et votre linge! Quelle blancheur! Faites-vous des tours d'enchantement?



Plus simple que vous ne pensez: C'est qu'avec OMO j'ai trempé!

Avec OMO trempé est à moitié lavé



et pour cuire le linge: RADION



Aux gens épuisés et surmenés!

Vous arrive-t-il parfois de somnoler durant le travail?
Etes-vous morose et irrité?
Vous traînez-vous mécontent à longueur de journée?
Manquez-vous d'entrain?

Une alimentation judicieuse est alors indiquée. A notre époque de vie au galop, notre organisme a besoin de forces supplémentaires. C'est pourquoi il importe de prendre vos repas régulièrement, afin de pouvoir travailler aisément et jouir de vos loisirs en toute tranquillité.

Choc Ovo vient à votre secours, car chaque bâton que vous croquez quand cela vous plaît fournit à votre organisme les éléments nutritifs du malt (orge germée), du lait et des oeufs, qui se transforment aussitôt en un renfort sûr et généreux d'énergie. Choc Ovo se paie ainsi tout seul plus d'une fois.

Choc Ovo — Ovomaltine sucrée et enrobée de chocolat — nourrit et stimule. Etes-vous pris au dépourvu ou avez-vous tout simplement envie de satisfaire un brin de gourmandise? Ayez toujours une provision de Choc Ovo sous la main. Vraiment cela en vaut la peine. Bon appétit!

CHOC OVO

WANDER

rend dispos

COF9

Le sel de potasse 40%

est le meilleur marché et le plus efficace!

Plus la mouture est fine,
plus la fumure est régulière

L'agriculteur avisé emploie donc cette qualité

La Potasse Commerciale S. A. - Berne

Téléphone (031) 2.57.85

Laupenstr. 5



Clinique des Poupées

S. à r. l.
16, rue de l'Alé (1er)
(anciennement Pl. de la Palud 1)
LAUSANNE

pour toute réparation ainsi que joli choix de jouets, poupées et vêtements de poupées.

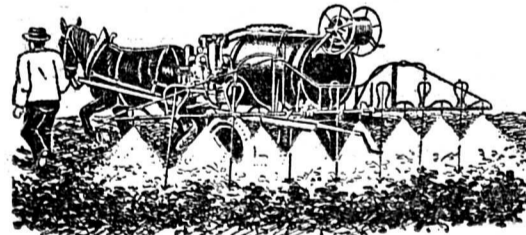
Fromage bon marché

bon. vieux. fort, légèrement avarié
coils 5 kg. 15 kg. pièce d'env. 20 kg.
maigre, par kg. Fr. 1.70 par kg. 1.50 par kg. 1.40
¼ gras, par kg. Fr. 2.30 par kg. 2.10 par kg. 2.—
fromage à râper demi-gras, pce d'env. 6 kg., p. kg. 3.20
Käswolf, Colre 10.

Motopompes

pour les

traitements de la vigne,
des arbres et cultures



BIMOTO-ARBOR pour l'arboriculture et la viticulture.
BIMOTO-SOLANUM pour l'arboriculture, la viticulture, les blés et les pommes de terre.
BIMOTO-EXCENTRIC (brevet) avec dispositif permettant d'abaisser ou surélever le châssis. Cette machine est destinée à tous usages.
BIRCHMEIER & Cie, KUENTEN (Argovie)
fabrique suisse de motopompes et pulvérisateurs ou chez les dépositaires locaux

On demande voyageurs - colporteurs revendeurs pour toute la Suisse. Forte commission. Ecrire à Case postale 85, Moutier (J.-B.).

REPRESENTANTS

de place ou de district, pour la vente de clôture électrique la plus perfectionnée, la plus efficace, la plus économique et la plus durable. Bonne commission, point de risques. Pour des électriciens et des radio-spécialistes se présente l'occasion d'installer une station service.

Des mécaniciens, électriciens, radio-spécialistes ont la possibilité de s'occuper pendant leur temps libre du placement de notre appareil.
Prière d'adresser des offres de service immédiatement à la Case postale 2, St-Gall 6.

représentants

pour vente à domicile. Rémunération intéressante.
Faire offres par écrit avec curriculum vitae à Case postale 52138 Sion.

Avis aux Sociétés

A vendre plancher de bal de 100 m², comprenant 24 panneaux de 3,33 m. x 1,25, une pouraison de 15 x 18, et une de 12 x 14. Prix intéressant.
S'adresser à Tacchini Alphonse, St-Germain (Savièse).

Homme

cherche place comme dragueur dans bonne entreprise. Certificats à disposition. Adresser offres sous chiffre P 2398 S, Publicitas, Sion.

Trousseaux de lingerie

complets, tous les draps de dessus et de dessous en pur coton double-fil, au prix avantageux de Fr. 390.—

Le trousseau peut être livré tout de suite ou réservé pour plus tard. Monogrammes et broderies compris dans le prix.

Commodités de paiement. Demandez tout de suite échantillons.

Mlle S. BORNSTEIN Rümelinbachweg 10, BALE

DETECTIVE PATENTE H.-G. Chavanne

Tél. 3.35.46
Lausanne - Béthusy 66
Enquêtes - Surveillances
Renseignements en 1 genre

Radio-Programme

Lundi 13 février

SOTTENS. — 7 h. 10 Le bonjour matinal de William Peloux. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Au saut du lit. 11 h. 15 Emission relayée par l'ensemble des émetteurs nationaux suisses. 11 h. Oeuvres de Pucini. 11 h. 40 Concerto en la mineur, Vivaldi. 11 h. 55 Refrains et chansons modernes. 12 h. 15 Pages symphoniques populaires.
12 h. 40 Vous écoutez, ce soir... 12 h. 46 Informations. 12 h. 55 Décors sonores. 13 h. 15 Intermède. 13 h. 20 Jota aragonese, Glinka. 13 h. 30 Quatuor en sol mineur K. 478, Mozart. 16 h. 10 L'anglais par la radio. 16 h. 30 Emission relayée par l'ensemble des émetteurs nationaux suisses. Musique de chambre. 17 h. 30 La littérature en Afrique du Nord (II). 17 h. 45 Sirènes, Debussy. 18 h. Paris relaie Genève. Les ondes du Léman. 18 h. 30 La femme et les temps actuels. 18 h. 45 Un disque. 18 h. 50 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 10 Demain, l'Europe! 19 h. 15 Informations. Le programme de la soirée. 19 h. 25 Music-Box. En intermède: En faisant le marché. 20 h. Enigmes et aventures. La corde pour le pendre. 21 h. Création du Concerto pour violon et orchestre, de Mathieu Vibert. 21 h. 30 Trois émissions de variétés. 22 h. 10 Pour les amateurs de jazz-hot. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 La voix du monde: Les travaux de l'Unesco. 22 h. 50 Résultats des championnats de ski à Aspen (Colorado).

BEROMUNSTER. — 6 h. 15 Informations. 6 h. 20 Heure. Gymnastique. 6 h. 40 Disques. 7 h. Informations. 7 h. 05 Heure. Disques. 7 h. 10 Le programme. 11 h. Emission relayée par les émetteurs nationaux. 12 h. 15 Chansons par Lia Held. 12 h. 30 Informations. 12 h. 40 Radio-Orchestre. 13 h. 25 Imprévu. 13 h. 35 De nouveaux disques. 13 h. 38 Sonate. 14 h. Pour Madame. 14 h. 30 Heure. 15 h. 20 Reprise d'une émission radiocolaire. 15 h. 55 Disques. 16 h. Disques. 16 h. 15 Lecture. 16 h. 30 Emission relayée par les émetteurs nationaux. 17 h. 30 Une œuvre dramatique. 18 h. Piano. 18 h. 30 Jazz-Session. 18 h. 50 Disques. 19 h. Intermède. 19 h. 25 Communiqués. 19 h. 30 Informations. Echo du temps. 20 h. Les cloches du pays. 20 h. 30 Dialogue sur le suicide. 21 h. 30 Chants. 22 h. Informations. 22 h. 05 Chronique pour les Suisses à l'étranger. 22 h. 15 Musique contemporaine anglaise.

A louer ou à vendre, dans le Bas-Valais, à 900 m. d'alt.,

CHALET

en excellent état, 2 appartements, dont un avec tout confort, balcons et terrasse abritée. Alimenté par réservoir sur propriété, arrêt du car postal. Vue imprenable. Pour tous renseignements s'adresser à Félix Richard, courtier patenté, Monthey.

On cherche pour ménage soigné de deux personnes

jeune fille

au courant des travaux ménagers. Entrée tout de suite ou à convenir. Faire offres avec prétentions de salaire à Mme André Hahn, Le Landeron, Neuchâtel.

Droit comme un I

vous vous fiendrez avec nos petits redresseurs forçant la position sans gêner. Bas pris Depuis Fr. 15.50 suivant âge Envois à choix.
Rt. Michel, articles sanitaires 3, Mercerie, Lausanne.

On offre à vendre environ 2000

ames à haricots

S'adr. Damien Berger, Collonges. Ne pas téléphoner.

Je cherche

jeune fille

débutante pour aider au ménage et servir au café. S'adr. par tél. 4.21.08, Collombey.

A vendre

IMMEUBLE

confort moyen, centre Lausanne, 3 locaux commerciaux, 3 appartements de 4 pièces et 2 de deux. Convientrait pour commerce ou artisan. Placement intéressant. Rendement 6 % brut. Prix de vente Fr. 130.000.— A verser Fr. 36.000.— Ecrire sous chiffre P. X. 4640 L., à Publicitas, Lausanne.

A vendre, à Saxon,

COMMERCE DE CYCLES

avec garage et maison d'habitation, bien placé. Tél. 6.24.32.

A vendre

AUTO-TRACTEUR

Ford, avec remorque. Excellent état. Prix global Fr. 3200.— S'adresser Calistri, Vex.

Pour le Carnaval, grand choix de

travestis

chez Mme Simone Grandmoulin. Quartier de Plaisance, tél. 6.12.33, Martigny.

A vendre

une certaine quantité de pommes Citron d'hiver. S'adresser à Alphonse Brucher, fils, Saxon.

CHROMAGE NICKELAGE ARGENTAGE

SUPER-CHROM

S. A.

Ch. Fontanaz 2 Montétan - Lausanne
Tél. 4 06 35

A vendre

treuil viticole

Super-Eclair Martin, révisé, cause achat plus gros, Prix intéressant. Arrangement moyennant garanties. Faire offres sous chiffre P. M. 31028 L., à Publicitas, Lausanne.

On demande une

sommelière

pour le 23 février. Tél. au No 6.83.05, Café National, Orsières.

A louer dans chalet neuf à Crans s. Sière

chambres appartement

meublés, au mois ou à l'année. Prix très avantageux. S'adr. à Publicitas, Sion, sous chiffres P 2397 S.

Lingère-tournante

pour pension de malades, 30-35 ans, sachant faire chemises hommes. Logée, nourrie. Caisse de retraite. Offres sous chiffre K. 2881 X. Publicitas, Genève.

Au Grand Conseil

Séance de relevée du vendredi
10 février

Présidence de M. Henri Carron

Suite de la discussion sur le Département
de l'Intérieur

Au début de la séance, M. Francis Germanier intervient pour que des économies soient réalisées à Châteauneuf.

M. Troillet, chef du Département de l'Agriculture a répondu qu'il inviterait la Commission des finances à se rendre à Châteauneuf pour que ses membres puissent eux-mêmes renseigner la Haute Assemblée sur l'immense travail fourni par cet établissement dans l'intérêt de notre agriculture.

Répondant aux députés qui voudraient voir la fusion des écoles de Châteauneuf et de Viège, M. Troillet déclare que c'est une chose impossible. Du reste, la loi a prévu la création de ces deux écoles qui ne sont pas du tout similaires.

Châteauneuf et spécialisé dans la grande culture.

L'école de Viège s'occupe surtout d'économie alpestre.

Il faut donc continuer à développer ces deux établissements qui ont du reste besoin d'amélioration.

M. Constantin propose au poste pour la lutte contre les parasites les sommes suivantes: 60,000 francs aux dépenses et 30,000 francs aux recettes.

La Commission propose 43,000 francs aux dépenses et 13,000 francs aux recettes. Pour finir, c'est la proposition du député Constantin qui l'emporte.

Viticulture

M. Germanier (rad.) demande de porter à 5,000 francs la somme pour des essais viticoles.

Il demande, d'autre part, au Conseil d'Etat si le poste pour la lutte contre la grêle (8000 fr.) est bien nécessaire.

M. Launaz parle en faveur du subventionnement de la lutte contre la grêle, ainsi que M. Morand (rad.).

M. Travelletti tient à relever que les fonds d'amélioration de la viticulture sont la propriété d'un groupe économique (vignerons) et non de l'Etat. Donc ces fonds ne peuvent pas être versés en partie dans le budget général.

M. Troillet répond aux intervenants: Si le chiffre prévu pour des reconstitutions de vignes a été baissé, c'est que l'on pense que les reconstitutions seront moins nombreuses cette année-ci.

Répondant à M. Travelletti, M. Troillet est bien d'accord qu'il n'y a pas de bénéfices à faire dans le domaine de la viticulture, mais qu'il faut prévoir des pertes éventuelles.

Enfin, M. Troillet approuve la proposition de continuer à subventionner la lutte contre la grêle qui continue de causer des ravages dans le Bas-Valais, spécialement dans le district de Monthey.

M. Gard (rad.) propose de maintenir pour la reconstitution du vignoble le chiffre de 270,000 fr. la Commission demandant de réduire ce poste à 255,000 francs. Au vote, la Commission l'emporte par 43 voix contre 30.

La proposition de M. Germanier demandant de porter à 5000 francs la dépense pour des essais viticoles est refusée par 55 voix contre 25.

* * *

Commerce, industrie et travail

M. Luyet propose de supprimer la subvention en faveur de la Chambre de commerce.

M. Crittin (rad.) s'oppose à cette proposition en rappelant les nombreux services rendus au pays par cette institution. Au vote, la proposition Luyet est repoussée à une écrasante majorité. Le Département de l'Intérieur est liquidé et la séance est levée vers 17 heures 30.

Prochaine séance samedi matin.

Séance du samedi 11 février

Présidence: M. Henri Carron

Infatigable, M. Henri Carron ouvre cette huitième séance, à 8 heures 45 prévues.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

La captation des eaux de la Dranse de Bagnes

Le Conseil d'Etat ayant refusé d'homologuer la concession faite par la Commune de Sembrancher à la Société Romande d'Electricité concernant la captation des eaux de la Dranse de Bagnes, la Commune et la S.R.E. ont recouru contre cette décision.

Dans son message, le Conseil d'Etat déclare qu'il n'est pas compétent pour régler ce litige.

Des nuits de 9 heures pour les prostatiques

Le malade tyrannisé par sa prostate et qui doit se relever plusieurs fois chaque nuit oubliera vite ses misères s'il suit le traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène. Les envies impérieuses et fréquentes, les brûlures du canal et les élanements cessent ou s'atténuent; la prostate se décongestionne, les mictions redeviennent normales et l'état général s'améliore sensiblement. Chez les prostatiques opérés, les Dragées de Magnogène provoquent un rapide relèvement des forces et rétablissent le fonctionnement de la vessie.

En vente dans les pharmacies et drogueries.

Dernière heure

En France

Agitation ouvrière APRES LE VOTE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

PARIS, 11 février. (Ag.) — Les conventions collectives sont à peine votées que la C.G.T. met en mouvement ses fédérations et ses syndicats pour en demander la discussion immédiate. Rien d'anormal à cela.

Il est parfaitement logique que les centrales ouvrières, maintenant qu'elles en ont la possibilité, s'efforcent de tirer de cette nouvelle loi tout ce qu'elles en espéraient et, en premier lieu, une augmentation générale des salaires.

Mais comme cette discussion entre syndicats ouvriers et organisations patronales ne saurait aboutir avant un temps plus ou moins long, la C.G.T. a donné le signal d'une revendication provisoire: l'attribution d'une prime d'attente mensuelle de 3,000 francs, à dater du 1er décembre 1949 à tous les salariés.

Le Conseil économique s'est montré favorable à l'octroi de cette prime, mais dans les milieux patronaux, une certaine résistance commence à se dessiner en raison de l'état des trésoreries des entreprises moyennes et petites, asséchées par le fisc.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la prime de 3,000 francs, comme le réajustement des salaires, réajustement inévitable, seront réalisés dans un climat plutôt lourd. La C.G.T., et sans doute Force ouvrière, ainsi que la C.F.C.T., exerceront une pression très forte sur les employeurs pour en obtenir le maximum, pression qui se traduira par une recrudescence d'une extension des grèves.

Déjà, l'agitation est savamment entretenue dans presque toutes les industries. La cascade des débrayages signalée dans la plupart des entreprises, nationalisées ou autres, en est le signe annonciateur. Au surplus, si l'on pouvait conserver le moindre doute à ce sujet, la lecture des journaux communistes ou communistes le ferait vite disparaître.

L'ouvrier est invité à manifester à tout propos et est encouragé à ne rien accepter du patronat qui ne soit décerné par lutte. Il en ira de même pour les conventions collectives qui se négocieront sous la menace de la grève, cette arme redoutable que le législateur a inscrite dans la Constitution, mais dont il n'a point encore fixé les limites, bien qu'il s'en soit imposé l'obligation.

Dans certains milieux administratifs et poli-

tiques, on se flatte de pouvoir améliorer le pouvoir d'achat du travailleur, sans incidence aucune sur les prix. Cet optimisme laisse sceptique le public qu'une longue expérience a instruit. Il se demande en effet comment dans cette hypothèse devront être calculés les prix de revient, si on conteste aux industriels le droit de tenir compte de l'accroissement des charges fiscales et de la main-d'œuvre. Il ne resterait plus à ceux-ci, comme seule possibilité, que de se rattrapper sur la qualité, or, la qualité a toujours été l'orgueil de la production française.

Problème en apparence insoluble, mais qui se résoudra en fait par une nouvelle aggravation du coût de la vie, avec toutes les conséquences économiques et monétaires que comporte une hausse générale des prix.

Gilli (Vaud)

Une odieuse agression

GILLI, 11 février. — Vendredi soir, Mme Rollaz, épouse de l'ancien syndic, donnait la permission à sa «volontaire» d'aller luger jusqu'à dix heures du soir. Au moment où elle s'appretait à rentrer chez ses patrons, une bande de jeunes garçons la cerna. Quatre d'entre eux la maîtrisèrent, pendant qu'un cinquième en profitait pour en abuser odieusement.

La jeune fille fut ensuite «libérée». Explorée, elle courut chez ses patrons et téléphona immédiatement à ses parents. Puis, sans attendre, elle partit pour Berne. Là, elle prit avocat et déposa plainte. Une enquête est en cours. L'un des garçons, un apprenti, est en prison.

Vevey

L'affaire de mœurs est jugée

VEVEY, 11 février. (Ag.) — Le Tribunal de police correctionnel du district de Vevey vient de rendre son jugement dans une affaire de mœurs. Sept accusés ont été condamnés à des peines allant de 6 mois de réclusion à 3 mois d'internement.

Horrible accident de chemin de fer

17 morts et de nombreux blessés

GAILLAC (Tarn), 11 février. — 17 corps, dont certains affreusement mutilés, près de 40 blessés, dont 4 dans un état désespéré, ont été jusqu'à présent dégageés, à la suite du grave accident de chemin de fer qui s'est produit samedi matin à Lastours près de Gaillac (Tarn).

Le paiement de l'Etat d'effectuer par annuité de Fr. 5000.— dès l'année 1951 et en tant que l'Etat disposera des crédits nécessaires.

La reconstruction de cet ouvrage est devenu nécessaire vu le danger que présente actuellement ce pont pour la circulation.

L'ensemble du décret est voté en première lecture, sans opposition.

M. Edmond Troillet demande de voter l'urgence.

M. Pfammatter s'oppose à la proposition du député de Bagnes et demande le renvoi de la discussion en deuxième lecture à la prochaine session.

M. le conseiller d'Etat Anthamatten intervient dans le débat en soulignant qu'il y a danger de ne pas entreprendre les travaux prévus dans ce projet.

M. Mathier et M. von Roten sont de l'avis que l'on pourrait éventuellement examiner le décret la semaine prochaine, en deuxième lecture.

Au vote, l'Assemblée décide de passer immédiatement à la discussion en deuxième lecture, par 52 voix contre 18. Et peu après l'ensemble du décret est également voté en deuxième débats.

Il est onze heures et M. le député Giroud Octave (rad.) demande d'interrompre maintenant les débats, M. Antoine Favre est de l'avis contraire. M. Germanier appuie la proposition Giroud.

L'ordre du jour prévoyait la suite de la discussion du budget (Département de l'Instruction publique).

Pour finir, on tombe d'accord de remettre à lundi l'examen de cet important Département et de continuer de siéger jusqu'à midi en traitant d'autres objets inscrits au programme de la session: naturalisations, etc.

Une douzaine de nouveaux citoyens viendront grossir les rangs de nos concitoyens, conforme au préavis du Conseil d'Etat et de la Commission présidée par M. le député Burgener.

Un incident

En fin de séance, M. le conseiller d'Etat Pitteloud demanda la parole et fit la déclaration suivante:

Rapportant l'intervention de M. le député Berclaz à l'occasion de la discussion sur l'entrée en vigueur du budget, le «Confédéré» lui prête les propos suivants:

M. Berclaz, écrit-il, réclame à son tour une réforme administrative.

La preuve de l'absence de contrôle dans les bureaux de l'Etat est que des hauts fonctionnaires

res sont impliqués dans l'affaire des faux affidavits et des fausses domiciliations.

Je me vois dans l'obligation, au nom de mon collègue, M. le président Gard et en mon nom, de demander à M. le député Berclaz si le journal en question a bien rapporté exactement ses propos. Car, si tel était le cas, mon collègue, M. Gard, et moi-même nous ne pourrions rester sous le coup d'une telle affirmation.

M. Berclaz répond alors qu'il ne s'est pas exprimé dans les termes relatés par le journal radical et qu'il n'a jamais voulu mettre en cause la personnalité de M. le chef du Département de l'Instruction publique. Il n'a en particulier jamais déclaré qu'il y avait eu manque de surveillance de la part de M. Pitteloud.

M. Pitteloud prend alors acte des déclarations du député socialiste.

L'incident est clos et les débats de cette troisième séance terminés, le Grand Conseil poursuivra ses travaux dès lundi matin, à 8 heures 45.

Autour du Grand Conseil

Il a été donné samedi lecture d'une motion de M. le député Pralong et consorts sur un programme de travaux.

En voici la teneur:

Les députés soussignés, considérant

1. que les ressources actuelles du canton sont insuffisantes pour continuer son développement,
2. que cet état de chose est de nature à empêcher la continuation ou la mise en exécution d'œuvres vitales pour le pays tout entier,
3. que le Gouvernement se trouve ainsi dans l'impossibilité: a) d'assurer les subventions prévues dans différentes lois, b) d'accomplir les tâches sociales qui lui incombent, en particulier la résorption du chômage et la lutte contre la tuberculose,

invite le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil à la session de mai 1950 un projet de décret relatif à un programme de travaux à exécuter selon les besoins du pays.

Le financement de ce programme serait assuré par la perception de «centimes de travail» à percevoir par centièmes de l'impôt cantonal, centièmes à fixer en fonction de l'étendue du programme qui serait établi et qui comprendrait notamment: la correction du Rhône, l'aménagement de la route cantonale, l'aménagement des routes touristiques et alpestres, les travaux d'irrigation et d'améliorations foncières, la construction de maisons d'école, le subventionnement des hôpitaux et l'amélioration des logements. Une part de cette ressource nouvelle serait consacrée à la lutte contre la tuberculose.

Le décret devra déterminer d'une manière précise les œuvres qui pourront en bénéficier.

Ces centimes de travail ne seront en aucun cas détournés de leur affectation.

Ce décret serait soumis à la votation populaire.

Motion Zufferey et consorts

Réduction des classes de patentes

Il est donné lecture de la motion suivante:

Le Conseil d'Etat est invité à présenter à la Haute Assemblée pour la session de mai 1950, un projet de révision de la loi du 13 novembre 1923 sur l'exercice du commerce, de l'industrie et de l'activité professionnelle dans le sens d'une meilleure protection du commerce local et plus particulièrement, il est prié de soumettre dans le même délai à l'approbation du Grand Conseil une révision du Règlement du 21 mai 1924, dans le sens d'une réduction à trois, des classes de patentes et d'une augmentation des tarifs prévus aux articles 16, 17, 18 et 21, de ce règlement.



Madame Lydie DUSSEX-LOCHER, ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

Monsieur Antoine DUSSEX

leur cher époux et parent, enlevé à leur tendre affection dans sa 76^e année, muni des Saints-Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu le mardi 14 février à 10 heures, à Salins.

Départ du convoi funèbre: La Courtaz, à 9 heures 30.



Très touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées, la famille de feu Monsieur Edouard CERGNEUX, aux Granges sur Salvan, remercie sincèrement tous ceux qui, d près et de loin, ont pris part à son grand deuil.



La famille de Monsieur Joseph BOVEN, à Chamson, ainsi que les familles parentes et alliées profondément touchées par les nombreux témoignages de sympathie dont elles furent l'objet, remercient sincèrement le Conseil communal, les Sociétés et toutes les personnes qui, par leur présence ou leurs messages, ont pris part à leur grand deuil.